



## Loi Covid attaquée

## Voici comment les anti-pass sanitaire veulent convaincre

**Les référendaires lancent leur campagne en ligne. Ils entendent profiter de la grogne populaire pour gagner la votation du 28 novembre.**

Florent Quiquerez Berne

On parle beaucoup du pass sanitaire, mais en s'attaquant à la loi Covid les Amis de la Constitution et le Réseau choix vaccinal visent plusieurs autres points du texte qui est soumis au vote le 28 novembre.

Non à la vaccination forcée, à la discrimination et à la surveillance de masse, c'est avec ces messages que les opposants veulent interpeller la population et la convaincre. Et, nouveauté par rapport au scrutin de juin, ils sont désormais soutenus par l'UDC. Interview de Michelle Cailler, la porte-parole des Amis de la Constitution.

**Avez-vous déjà présenté un certificat Covid?**

Non, je boycotte les lieux qui le demandent, car je ne veux pas être complice de ce certificat.

**Quel retour avez-vous depuis son extension?**

D'abord l'étonnement. Même si l'on pouvait s'y attendre, on se disait que le Conseil fédéral n'oserait pas aller jusque-là. Ensuite, il y a un sentiment de discrimination. On a désormais deux sortes de citoyens: ceux qui ont un pass et ceux qui n'en ont pas. C'est un choc pour la population. Toutes ces manifestations, c'est la preuve qu'il y a une gêne. On ne peut pas supprimer les droits fondamentaux en touchant à la liberté personnelle, à la liberté de la formation ou à la liberté de réunion.

**Les non-vaccinés peuvent se faire tester. Est-ce vraiment de la discrimination?**

Se faire tester toutes les 48 ou 72 heures, d'un point de vue médical, ce n'est pas anodin. Ça peut même conduire à des lésions corporelles. Il y a aussi l'aspect financier. Ces tests ne seront pas éternellement gratuits. Alors qu'en Suisse la liberté vaccinale est garantie, on essaie de contraindre la population par le porte-monnaie. Cela s'ajoute aux pressions sociales, politiques, médiatiques. C'est une incitation harcelante.

**Vous affirmez qu'il faut dire stop à la vaccination forcée. Or cette dernière n'est pas obligatoire. N'est-ce pas mensonger?**

Tout l'enjeu réside dans cette nuance, la vaccination n'est pas obligatoire mais elle est forcée. En réalité, quand vos droits fon-



loicovid-non.ch

Vaccination  
**forcée**  
pour tous?

**NON** au durcissement  
extrême et inutile  
de la loi Covid

«Tout l'enjeu réside dans la nuance, la vaccination n'est pas obligatoire mais elle est forcée.»



Michelle Cailler, porte-parole des Amis de la Constitution

**Mais des cautions sont prévues en termes de protection des données. Et franchement les applications sur les smartphones nous espionnent bien plus. Non?**

Toutes les données numériques sont piratables et je n'ai aucune envie que mes données médicales soient utilisées partout, ou vendues sur le darknet. Quant aux téléphones portables, il y a une différence fondamentale. Lorsque je télécharge une application, je suis consentante; lorsqu'on me trace, je n'ai pas mon mot à dire.

**Aujourd'hui, il y a des manifs contre le pass sanitaire. Certaines sont parfois violentes dans les actes ou dans les propos. Vous craignez des débordements?**

Je ne spécule pas sur d'hypothétiques débordements. **Mais vous dénoncez cette violence?** C'est important que les gens descendent dans la rue et montrent leur désaccord, mais c'est important aussi qu'ils le fassent pacifiquement. Et c'est encore plus important qu'ils aillent voter non le 28 novembre.

damentaux les plus élémentaires sont bafoués sans certificat Covid, ça revient à une obligation. Et je ne parle pas que des restaurants. Aujourd'hui des gens ne peuvent plus aller à la Bibliothèque municipale, ne peuvent plus aller travailler sans se faire tester tous les deux jours. Ils n'ont plus que le droit de faire leurs courses et rentrer chez eux. Ce n'est pas une vie normale.

**Votre campagne parle aussi de surveillance de masse. Laquelle?**

Dans la loi Covid, l'article 3 prévoit un traçage universel. De plus, le certificat pousse les gens à se surveiller et se contrôler mutuellement, ce qui crée de nombreuses et légitimes frictions entre amis et collègues.

● Pour entrer en Suisse, il faudra désormais montrer patte blanche. Mais Alain Berset fait volte-face sur un point dans la lutte contre le Covid. Alors que seuls les frontaliers devaient être épargnés par les nouvelles mesures, le Conseil fédéral étend désormais ces exceptions aux zones frontalières. Comme il l'avait fait pour les listes rouges. Tourisme d'achat, visite à des proches, il n'y aura donc aucun changement pour ceux qui

viennent des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. «Nous tenons compte des échanges économiques, sociaux et culturels qui caractérisent ces régions», précise l'Office fédéral de la santé publique. Si vous n'êtes pas concernés par ces régions, voici les nouvelles règles qui s'appliquent dès lundi. Toute personne qui entre en Suisse devra remplir un formulaire d'entrée électronique. Pour les

**Discriminer les gens?**



loicovid-non.ch

**NON** au durcissement  
dangereux  
de la loi Covid

**Le Danemark a été le premier pays à instaurer le pass sanitaire. Aujourd'hui, il l'abandonne et lève toutes les restrictions. Cet effort ne vaut-il pas la peine pour retrouver la liberté?**

Devoir présenter un certificat Covid est contraire à l'idée même de liberté. On est en droit de douter de l'utilité du pass, car de l'aveu même de l'Office fédéral de la santé publique, les gens vaccinés sont tout aussi contaminants que les gens non vaccinés. En fait, cela donne un faux sentiment de sécurité.

**Ce n'est pas ce que montrent les sondages.** Je ne spécule pas sur nos chances selon les sondages, mais j'agis concrètement chaque jour pour convaincre les gens de refuser cette loi dangereuse.

**En juin, plus de 60% des votants ont accepté la loi Covid. Comment pensez-vous inverser la tendance?** Près de 40% nous ont soutenus. C'est énorme, sachant que nous n'avions aucun relais politique.



**Surveillance de masse?**

**NON** au durcissement  
dangereux  
de la loi Covid

C'est avec ces trois visuels que les opposants à la loi Covid démarrent la campagne en vue du 28 novembre. LES AMIS DE LA CONSTITUTION

**À côté des gens qui crient leur ras-le-bol, n'y a-t-il pas une majorité silencieuse qui est d'accord avec les autorités?** Mais qui vous dit que les gens qui ne disent rien ne sont pas opposés à la politique sanitaire actuelle?

Et il faut se souvenir d'où l'on part. En juillet, les Amis de la Constitution, c'était une vingtaine de membres. Aujourd'hui, nous sommes 17'000. Après la votation de juin, nous avons récolté 180'000 signatures en 26 jours pour ce deuxième référendum. Il y a un engouement pour notre cause, qui est lié à une défiance vis-à-vis des partis. Avec notre mouvement, qui est apolitique, les gens se sentent écoutés. Ce qu'ils veulent, c'est que la Constitution soit respectée.

**Pour gagner, vous devez réunir une majorité qui va des complottistes aux vaccinés heurtés par le certificat. Comment allez-vous faire?**

Je ne cautionne pas le terme complottiste. On jette l'opprobre sur les indécis ou ceux qui réfléchissent à la légitimité de ces mesures. Ce mot sert uniquement à discréditer quand on est à court d'argument.

**Je vous pose la question différemment. Certains modérés prêts à vous soutenir pourraient hésiter à cause du discours de certains antivax qui se servent de votre combat.**

Je ne cautionne pas non plus ce terme d'antivax. Les gens sont intelligents et ne se laissent pas étiqueter. S'ils ne veulent pas du certificat Covid, ils savent qu'il faut voter non le 28 novembre, qu'importe que ce soit aussi l'avis d'autres milieux. Nous, nous ne sommes pas dans cette mouvance. Nous n'avons aucun préjugé, car nos arguments sont solides, proportionnels et raisonnables. Et je suis convaincue qu'ils feront mouche.

## Le Conseil fédéral épargne la France voisine

viennent des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. «Nous tenons compte des échanges économiques, sociaux et culturels qui caractérisent ces régions», précise l'Office fédéral de la santé publique. Si vous n'êtes pas concernés par ces régions, voici les nouvelles règles qui s'appliquent dès lundi. Toute personne qui entre en Suisse devra remplir un formulaire d'entrée électronique. Pour les

personnes vaccinées ou guéries, les nouveautés s'arrêtent là. Pour les autres, c'est plus compliqué. Les non-vaccinés devront en plus être munis d'un test négatif (PCR ou antigénique rapide, mais pas autotest). Un second dépistage sera ensuite exigé entre le 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> jour suivant le retour. Son résultat devra être présenté au Canton. En principe, les tests seront payants. L'obligation s'applique dès 16 ans.

Sans test valable au retour, une amende de 200 francs sera infligée, et la personne devra se faire dépister rapidement. Une amende est aussi prévue si le second test n'est pas présenté à temps. Quid de la gratuité des tests, qui devrait prendre fin le 1<sup>er</sup> octobre - mais dont une majorité du parlement exige le maintien? Une nouvelle discussion a eu lieu ce vendredi. «Mais aucune décision n'a été prise», précise Alain Berset. **FQU**

Je ne cautionne pas non plus ce terme d'antivax. Les gens sont intelligents et ne se laissent pas étiqueter. S'ils ne veulent pas du certificat Covid, ils savent qu'il faut voter non le 28 novembre, qu'importe que ce soit aussi l'avis d'autres milieux. Nous, nous ne sommes pas dans cette mouvance. Nous n'avons aucun préjugé, car nos arguments sont solides, proportionnels et raisonnables. Et je suis convaincue qu'ils feront mouche.